



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article821>

Échanges et actions de formation à l'étranger - année scolaire 2020-2021

- Autres affectations étranger - programmes de mobilité enseignante -



Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2019

SNES HORS DE FRANCE

La note de service décrivant les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants organisés au niveau national pour l'année scolaire 2020-2021 n'a pas encore été publiée. Pour autant, ces programmes font l'objet d'une **présentation détaillée sur le site [Éduscol](#)**.

Ces programmes sont gérés par le [CIEP](#) (Centre international d'études pédagogiques, devenu en 2019 France Education international). Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur cette même page.

Séjour en Louisiane : programme CODOFIL

Dossier de candidature à télécharger [sur le site du CIEP](#) à partir du 19 septembre 2019 ; date limite de transmission électronique du dossier à l'adresse codofil@ciep.fr : 8 novembre 2019.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien fin janvier 2020.

Ce programme (enseignement du français dans les « écoles d'immersion » en Louisiane) s'adresse aux enseignants du second degré contractuels ou bien justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté en tant que titulaire, et aux professeurs de FLE justifiant d'une maîtrise ou d'un master de FLE et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Pour le second degré, les disciplines concernées sont : lettres, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques, SVT, langues vivantes, EPS, arts plastiques et éducation musicale.

La durée du séjour est d'une année scolaire renouvelable deux fois.

Les enseignants titulaires sont placés en position de détachement, accordé sous réserve de l'avis favorable donné par le supérieur hiérarchique. Ce détachement prend effet au 1er août 2020. À l'issue du détachement, les enseignants sont réintégrés dans leur académie d'origine.

Programme Jules Verne

Il permet aux enseignants du second degré d'enseigner dans un établissement étranger dans un pays déterminé par les partenariats académiques. **La durée du séjour est d'une année scolaire, renouvelable deux fois.** Il est présenté dans [cet article](#).

Il fait l'objet d'une note de service spécifique, généralement publiée au mois de mars (mais pas en 2019...). A titre indicatif, vous trouverez [dans cet article](#) les informations pour l'année scolaire 2018-2019. Pour la rentrée 2020, la plupart des DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) mettent en ligne sur les sites académiques un formulaire de candidature.

Séjours professionnels

Inscription en ligne [sur le site du CIEP](#) : du 14 octobre 2019 au 17 avril 2020.

Séjours en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants de langues vivantes, de disciplines non linguistiques ou d'autres disciplines du second degré. La priorité sera accordée aux professeurs qui enseignent en section binationale (notamment Bachibac et Esabac) ou en section européenne, ou dont le projet de séjour professionnel s'inscrirait dans le cadre d'un autre projet Erasmus+.

Les langues concernées sont : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais.

La durée du séjour est de deux semaines, dont une semaine pendant les congés scolaires.

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Inscription en ligne [sur le site du CIEP](#) : du 14 octobre 2019 au 11 janvier 2020.

Ces stages sont ouverts aux enseignants des premier et second degrés, y compris les enseignants de disciplines non linguistiques et de sections européennes et de langues orientales.

Les langues concernées sont : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais.

La durée du séjour est de deux semaines, pendant les congés scolaires d'été.

Pour plus d'informations sur chacun de ces programmes, nous vous conseillons de lire attentivement la présentation détaillée sur le site [Éduscol](#).